

-SEANCE DU 21 FEVRIER 2019 -

Présents : MM & Mme

Noizet W, Président,
Adam P, Bourgmestre ,
Houthoofdt A, Maqua J, Istace F, Pochet A, Echevins,
Arnould P, Président CPAS,
Denis G, Albert A, Adam D, Defat A, Dabe F, Maziers P, Brouillon
P, De Wachter S, Nemery MJ, Dachy F, Conseillers,
M Mathieu J, Directeur général.

Objet : U.V. 653.5.1 – F.Camping – Nouvelle tarification du camping communal Halliru à partir de l'année 2019.

Le Conseil,

Vu la nécessité de revoir la tarification du camping communal pour répondre à l'évolution du coût des frais de fonctionnement ;

Vu le courrier, en date du 03 octobre 2018, de Mme Versweyvelt , gestionnaire du camping,

Vu le C.D.L.D. ;

ETABLIT comme suit

Le tarif à appliquer aux résidents du camping communal Halliru à partir de l'année 2019 :

1. PAR NUITEE – PER NACHT

ADULTES (VOLWASSENEN)	5,50 €
ENFANTS (KINDEREN) – de 12 ans.....	3,00 €
TENTE, CARAVANE, MOBILHOME, MOTORHOME.....	6,00 €
ELECTRICITE (STROOM).....	2,50 €
DOUCHE CHAUDE (le jeton/het muntje).....	1.50 €

2. EMPLACEMENT A L'ANNEE - JAARPLAATS

TARIF (TARIEF).....	650 € //710 €
COMPLEMENT VISITEURS (BEZOEKERS)	forfait saisonnier de 50 €
ELECTRICITE (STROOM).....	0.25 €/KW

3. INFORMATIONS - INFORMATIES

DEPART POUR 12 HEURES/VERTREK VOOR 12 UUR

BUREAU OUVERT/KANTOOR OPEN) de 9 à 12 H et de 14 H 30 à 20 H

ADRESSE MAIL/MAILADRESSE : halliru@bouillon.be

PAIEMENT BANCONTACT/BETALING BANCONTACT

Copie de la présente est adressée à Mme Versweyvelt et au service Comptabilité.

Fait à l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an que dessus.

(sé) Adam et Mathieu

Pour extrait conforme :

Le Directeur général,

le Bourgmestre,